

Duplicata

GREFFE DU

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE

PALAIS DE JUSTICE
97159 POINTE A PITRE

TEL 05 90 89.69 51

RECEPISSE DE DEPOT

A C NET

1 Res les Jardins de Morne Udol
97139 Les Abymes

V/REF :

N/REF : 2000 B 270 / 2010-A-3324

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE POINTE A PITRE certifie qu'il a reçu le 19/11/2010,

P.V. d'assemblée du 07/06/2010

Statuts mis à jour

Concernant la société

A C NET

Société par actions simplifiée

1 Res les Jardins de Morne Udol

97139 Les Abymes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-3324 le 19/11/2010

R.C.S. POINTE A PITRE TMC 430 202 200 (2000 B 270)

Fait à POINTE A PITRE le 19/11/2010,

Le Greffier

AC NET
Société Par Actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 Résidence les Jardins du Morne Udol
97139 ABYMES
R.C.S. 430 202 200 00019 /APE : 8121Z

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes de deux actes sous seing privé en date du 4 mai 2010 aux ABYMES :

- ✓ AMBC HOLDING a cédé à la SAS Groupe Laurent Bruno, 1 012 actions numérotées de 1 à 1 012 lui appartenant dans la Société.
- ✓ Monsieur LAURENT Bruno a cédé à la SAS Groupe Laurent Bruno, 53 actions numérotées de 1 013 à 1 065 lui appartenant dans la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-14 du Code de commerce, un original des actes a été déposé le 4 mai 2010 au siège social contre remise d'une attestation du Président.

Connaissance prise des cessions de parts ci-dessus consenties, la collectivité des associés décide en conséquence de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions ci-après.

Article 7 - Capital

Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros. Il est divisé en 1 065 actions d'une seule catégorie de 46,95 euros chacune, numérotées de 1 à 1 065 entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessous et réparties ainsi qu'il suit entre les actionnaires :

. SAS Groupe Bruno Laurent

A concurrence de 1 065 actions numérotées de 1 à 1065

ci : 1 065 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 1 065 actions

LE PRESIDENT



AC NET
Société Par Actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 Résidence les Jardins du Morne Udol
97139 ABYMES
R.C.S. 430 202 200 00019 / APE : 8121Z

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2010

L'an 2010

Le 7 juin à 9 heures

Au siège social, aux ABYMES

Les associés de la Société Par Actions Simplifiée AC NET au capital de 50 000 euros, divisé en 1065 actions de 46,95 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents

. Société SAS G.B.L

Propriétaire de mille soixante-cinq actions,

Ci : 1 065 actions

TOTAL : 1065 actions

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Bruno LAURENT, préside la réunion.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts suite à des cessions de parts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Aux termes de deux actes sous seing privé en date du 4 mai 2010 aux ABYMES :

- ✓ AMBC HOLDING a cédé à la SAS Groupe Laurent Bruno, 1 012 actions numérotées de 1 à 1 012 lui appartenant dans la Société.
- ✓ Monsieur LAURENT Bruno a cédé à la SAS Groupe Laurent Bruno, 53 actions numérotées de 1 013 à 1 065 lui appartenant dans la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-14 du Code de commerce, un original des actes a été déposé le 4 mai 2010 au siège social contre remise d'une attestation du Président.

Connaissance prise des cessions de parts ci-dessus consenties, la collectivité des associés décide en conséquence de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions ci-après.

Article 7 - Capital

Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros. Il est divisé en 1 065 actions d'une seule catégorie de 46,95 euros chacune, numérotées de 1 à 1 065 entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessous et réparties ainsi qu'il suit entre les actionnaires :

. SAS Groupe Bruno Laurent

A concurrence de 1 065 actions numérotées de 1 à 1065

ci : 1 065 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 1 065 actions

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce prescrites par la loi.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

